

Note pour la célébration de la vigile pascale et le saint Jour de Pâques 2021

Pâques est au cœur de la vie liturgique car la Résurrection du Christ est au cœur de la foi des baptisés, foi que nous sommes appelés à renouveler en cette solennité de Pâques.

Compte-tenu de la pandémie, du couvre-feu et des nécessaires mesures sanitaires, voici ce que nous pouvons tout de même envisager cette année.

Comme vous le savez, la vigile pascale doit commencer à la nuit tombée et s'achever avant l'aube du matin de Pâques (Missel romain).

Il n'est pas possible de célébrer une vigile pascale avant 18 h le samedi 3 avril.

4 propositions :

- 1) Evidemment, **le jour de Pâques, 4 avril**, la messe solennelle de Pâques (dans la matinée et avant 18 h, dans ce dernier cas, l'Évangile est celui des disciples d'Emmaüs).

Pour la messe du matin, si aucune vigile pascale n'a été célébrée dans la paroisse, il faut alors préparer le cierge pascal en le mettant au fond de l'église, d'où partira la procession, (cf rubriques missel romain, MR 13-17), avec soit le chant de l'Exultet soit directement le Gloria (le rite pénitentiel n'a pas lieu).

Les lectures sont celles du jour de Pâques, **les sacrements de l'initiation chrétienne** peuvent être célébrés comme dans toute Vigile pascale, selon le rituel prévu dans le missel romain, puis vient la prière universelle et la liturgie de l'Eucharistie.

- 2) **Célébration de la « vigile pascale », le dimanche 4 avril**, dès la fin du couvre-feu, vers 6 h 30 (nous serons après le changement d'heure, et donc il fera nuit jusque 8 h...).

Il est possible de célébrer les **sacrements de l'initiation chrétienne** comme dans toute Vigile pascale, selon le rituel prévu dans le missel romain.

Puisque l'on ne peut allumer un feu en dehors de l'église, le missel prévoit une forme adaptée (rubrique MR 13-17) pour vivre la première des 4 parties de la vigile pascale, avec l'annonce de la Pâque.

- 3) Si l'on décide de ne pas célébrer la Vigile pascale au petit matin et si l'on doit célébrer les **sacrements de l'initiation chrétienne**, il est bon de prévoir un office des lectures, au plus tôt, vers 6 h 30, qui commencer par le rite de la lumière (cf. rubrique Missel romain, les catéchumènes n'ayant bien sûr pas de cierge à ce moment-là, mais le recevront après leur baptême) avec les lectures de la Vigile pascale (sinon les 7 de l'AT, au moins 3 dont le livre de l'Exode).

Après la lecture de l'épître aux Romains (Rm 6, 3-11), une brève homélie, la prière d'intercession des laudes du matin de Pâques, le Notre Père et l'oraison du matin de Pâques. Il est possible de donner la bénédiction solennelle de Pâques avec l'envoi pascal.

Les **sacrements de l'initiation chrétienne** seront célébrés au cours de la messe de Pâques, en présence de l'assemblée paroissiale.

- 4) **Le samedi Saint**, en fin d'après-midi (à l'heure des messes anticipées dans les paroisses ces derniers dimanches), il est possible de continuer de vivre le grand silence et la prière d'intercession dans l'espérance, avec la célébration de l'office des lectures du Samedi Saint auquel succède les vêpres du Samedi Saint, en omettant le signe de croix, au début de l'office, comme le Vendredi Saint.

En ce jour du Samedi Saint, il sera bon de proposer des permanences pour célébrer le sacrement du pardon et de la miséricorde, en invitant des prêtres du secteur ou du doyenné, pour offrir une plus grande liberté aux fidèles.

Ces dispositions liturgiques, peut-être contraignantes nous invitent à nous réapproprier le déroulement liturgique de ces jours saints pour les vivre de manière encore plus priante et intériorisée.